



# CSP

## Conseil Stratégique Phytosanitaire

À FAIRE DÈS MAINTENANT ET AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

OBLIGATOIRE POUR RENOUELER SON CERTIPHYTO DÉCIDEUR

**La loi de séparation des activités de vente et de conseil à l'usage des produits phytosanitaires** instaure un CSP obligatoire pour les exploitations agricoles utilisatrices.



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
GIRONDE



## LE CSP

- DEVIENT OBLIGATOIRE POUR RENOUELER SON CERTIPHYTO DÉCIDEUR
- EST À FAIRE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2023



### Qui est concerné ?

Tout agriculteur utilisant des produits phytosanitaires doit pouvoir justifier de la réalisation de son premier Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) avant le 31 décembre 2023 excepté si :

- La totalité de votre exploitation est certifiée **agriculture biologique**
- Votre exploitation est certifiée **Haute Valeur Environnementale** (niveau 3)
- Votre exploitation utilise **uniquement et exclusivement** des produits de **biocontrôle** ou des **produits à faible risque**

Si les surfaces de votre exploitation sont inférieures à 2 hectares en arboriculture, viticulture, horticulture ou maraîchage ou moins de 10 hectares pour les autres cultures, vous bénéficiez d'un **allègement à UN seul CSP tous les 5 ans**.



### Qu'est-ce que le CSP ?

**Individuel et obligatoire**, le CSP consiste en un **diagnostic d'exploitation** qui aboutit à un plan d'actions construit avec l'exploitant autour de recommandations ayant pour objectif la **réduction de l'usage** et des **impacts des produits phytosanitaires** et le respect des principes de la protection intégrée.



### À quel moment réaliser son CSP ?

Chaque exploitation agricole concernée devra avoir reçu un premier CSP avant le 31 décembre 2023. Un deuxième CSP sera réalisé au minimum 2 ans après, au maximum 3 ans après.

Il faudra donc pouvoir justifier de deux CSP par intervalle de 5 ans.

JE RENOUELE MON CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN...



AU MOMENT DE MON CERTIPHYTO JE DOIS JUSTIFIER DE...

0 CSP

Avant le 31/12/2023  
TOUT UTILISATEUR DOIT AVOIR REÇU 1 CSP

1 seul CSP de moins de 3 ans

2 CSP espacés au minimum de 2 ans et au maximum de 3 ans

# Notre accompagnement

## 1 Le diagnostic | Valable 6 ans

- Analyse des caractéristiques de l'exploitation : organisation de l'entreprise, type de productions, enjeux environnementaux et sanitaires...
- État des lieux des modes de production : stratégies de protection des cultures, produits utilisés...

## 2 Le plan d'actions personnalisé | co-construit, avec des leviers clefs et stratégies adaptés à votre exploitation

Par exemple :

- Déploiement des biocontrôles pour réduire les produits utilisés
- Réglage des pulvérisateurs pour améliorer l'efficacité des traitements

### 4 FORMULES

#### Collective

##### CSP SEUL

TARIF DE BASE  
**250€\***

#### Individuelle

##### CSP SEUL

TARIF DE BASE  
**400€\***

TARIF ABONNÉS  
MES PARCELLES  
**320€\***

##### CSP AVEC CALCUL DES IFT

TARIF DE BASE  
**800€\***

\* Tarifs valables jusqu'au 31/12/2023

### NOS POINTS FORTS

- Des **recommandations objectives et neutres** : la Chambre d'Agriculture de la Gironde est titulaire de l'agrément n°AQ01560 pour les conseils stratégiques et spécifiques à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Une **expertise multi-filières** qui couvre à la fois les aspects **économiques, techniques et environnementaux** de votre projet



# NOTRE ÉQUIPE CSP

## VITICULTURE



EDWIGE REBER

*Conseillère viticole*

06 83 10 94 18

[e.reber@gironde.chambagri.fr](mailto:e.reber@gironde.chambagri.fr)

## GRANDES CULTURES



PHILIPPE MOUQUOT

*Conseiller gandes cultures - Diversification*

06 73 99 94 35

[p.mouquot@gironde.chambagri.fr](mailto:p.mouquot@gironde.chambagri.fr)

## MARAÎCHAGE



ALEXIS NAULLET

*Conseiller maraîchage*

07 67 86 46 25

[a.naullet@gironde.chambagri.fr](mailto:a.naullet@gironde.chambagri.fr)

Plus d'infos sur le CSP sur  
[www.gironde.chambre-agriculture.fr](http://www.gironde.chambre-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
GIRONDE

**PROVITI**  
SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN